

Le problème de la dyslexie

A propos de la **dyslexie**, abordée dans La croix du 31 octobre - 1er novembre 2006, il serait judicieux d'ajouter les remarques suivantes.

1°) Avec une écriture **phonétique** du français, les enfants du cours préparatoire sont **autonomes pour lire et pour écrire au bout de trois mois**, aussi bien que les enfants finlandais. La démonstration en a été faite avec l'**alfonic**, méthode mise au point par André Martinet, à Sceaux. L'inconvénient de cette méthode: au moment où ils se débrouillent très bien avec l'écriture alfonic, les enfants doivent l'abandonner progressivement pour adopter l'écriture officielle du français et ce passage est particulièrement laborieux. Voir aussi les **résultats obtenus au Québec avec une orthographe radicalement simplifiée**.

2°) La dyslexie correspond essentiellement à une **faible mémorisation des images lues**. Votre article laisse entendre qu'il correspond aussi à une **faible identification des sons**. Avec les nouveaux modes de vie, certes critiquables, **les problèmes des dyslexiques sont désormais ceux de la quasi-totalité des écoliers français**. Première raison: un enfant qui a l'oeil fixé sur le téléviseur 15 ou 20 heures par semaines arrive à une **saturation visuelle qui l'empêche de mémoriser ce qu'il voit en lisant**. En outre il passe peu de temps à la lecture, parce que **la majeure partie de l'information qu'il reçoit passe en dehors du texte écrit**, et, de ce fait, nos graphèmes ont beaucoup moins l'occasion de se fixer dans sa mémoire visuelle.

3°) Certains dyslexiques n'en sont pas moins des surdoués, ou, comme on préfère dire actuellement, des "enfants intellectuellement précoces". Un des plus grands ambassadeurs de la langue française, notre chanteuse Mireille Mathieu, a déclaré un jour à la télé qu'elle est dyslexique.

4°) Les graphèmes de notre langue, au nombre de 190, seraient donc nettement plus faciles à mémoriser que le millier de graphèmes de l'anglais. Ce nombre mérite d'être vérifié, et il ne tient pas compte de toutes les complications de nos conjugaisons et règles d'accord. **La majeure partie de notre grammaire sert à gérer des lettres qui ne se prononcent pas**. L'écriture de l'anglais n'est certes pas phonétique, mais sa grammaire est extrêmement simple, contrairement à la nôtre. En règle générale, l'anglais utilise un seul idéogramme pour une forme verbale et pour les substantifs correspondants. (ex.: I must, you must, ... the must). **Au total, l'apprentissage de l'anglais demande deux fois moins de temps que celui du français**.

Pour l'inventaire des graphèmes, Jean Camion à Nogent-sur-Marne a dénombré presque 40 façons d'écrire le son *ê*, et environ 80 pour l'écriture du son *"et"*. (Cité par Joseph Maire, à Dijon, dans "ORTOJOUIQUE ?" Conférences possibles: tél:

03 80 47 00 24). Si l'on considère la prononciation normale de notre langue donnée actuellement dans certains dictionnaires, ces deux sons *et/ê* se trouvent **confondus derrière une seule et même lettre**, la lettre grecque epsilon. On peut en déduire que **le traditionalisme rigoriste de l'orthographe va de pair avec une très grande incurie face aux réalités du français parlé**. La richesse phonétique du français parlé normal est négligée par ceux qui sont en principe les défenseurs de la qualité de notre langue.

Pour un son donné, notre orthographe pose donc le problème du bon choix de l'écriture. Mais ce n'est pas tout: devant une écriture donnée, elle pose encore le problème du bon choix de la prononciation. Voir les cas bien connus: "Les poules du couvent couvent"; fille/ville/ quille/ tranquille; chirurgien/chirologue; archive/archaique; agneau/agnostique... Sans parler des mots importés de l'anglais par exemple.

Au total, notre langue propose actuellement à nos écoliers **un véritable capharnaüm au niveau de l'écriture, doublé d'un flou et d'un cafouillage généralisés au niveau de la prononciation**. Pour que l'élève s'en sorte, il faut alors réunir deux conditions: 1°) mettre la vie de l'enfant au service des exigences scolaires 2°) le faire échapper à la loi commune, dans la mesure où l'on peut trouver des écoles qui s'y prêtent. On pourrait appeler ça "l'exception française".

Toutefois, pour que l'enfant s'en sorte, une autre possibilité fait florès actuellement, elle est vouée à l'échec mais son argument va faire un tabac aux prochaines élections: c'est le retour aux méthodes musclées, "la dictée du garde-champêtre; cinq fautes: zéro". (dixit, avec quelque crainte, Nina Catatch)

5°) Nombre de phonèmes de notre langue. En début d'un dictionnaire bilingue, on trouve en général 41 signes permettant de rendre les différents sons de notre langue, soit 22 consonnes, 3 voyelles consonnisées (le u de "lui", le i de "fiacre", le "ou" de "oui"), et 16 voyelles. Les orthophonistes compteraient sans doute deux voyelles supplémentaires. (On a en fait trois phonèmes dans la famille du o ; ils apparaissent quand vous prononcez par exemple: " Aux Comores", ou bien "beau comme l'or", le son qui est oublié dans l'inventaire officiel se trouve presque exclusivement devant un r en fin de mot. On a d'autre part six phonèmes dans la famille du e ; exemple: "mes deux belles-soeurs se gênent"; l'inventaire habituel n'en compte que cinq à cause de la confusion et/ê).

A cette liste vous pouvez ajouter encore les voyelles longues; *ée, eue, ie, ue, oue*. vous arrivez à 48 phonèmes, et non 35. Soit 25 consonnes et 23 voyelles. Cette richesse phonétique raisonnable et cet excellent équilibre voyelles/consonnes sont le fondement d' un français parlé réellement harmonieux.

Louis Rougnon-Glasson

ORTOGRAF, 5, rue A. Volta, F-25500- MONTLEBON

tél: +(33)(0)3 81 67 43 64 sites internet:

1°) <http://ortograf.fr> 2°) <http://www.alfograf.net>

adresse courriel:

louis.rougnon-glasson@laposte.net